

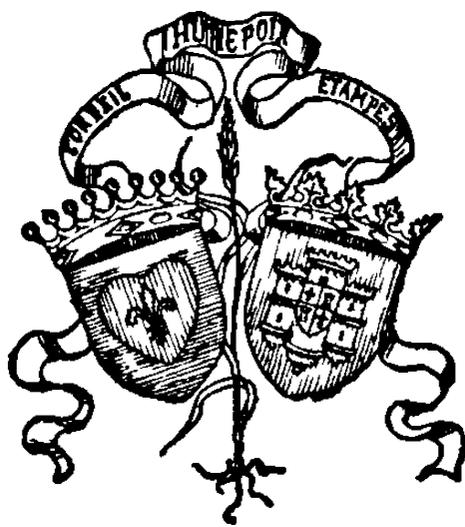
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

4<sup>e</sup> Année — 1898

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1898

# LA REINE ISBURGE

## ET LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-EN-L'ISLE

---

Une des figures les plus intéressantes de l'histoire de France est certainement celle de la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, dont les historiens ont dénaturé le nom de vingt façons barbares et que je désignerai sous celui d'Isburge qui était inscrit sur son tombeau (1).

Cette pieuse reine nous intéresse directement, comme dame de Corbeil d'abord, puisque cette ville et son château faisaient partie de son douaire, et comme fondatrice du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil, où elle se retira en 1223, après la mort du roi, où elle mourut et où elle fut inhumée en 1236, après y avoir séjourné treize années.

Isburge était la fille de Valdemar, roi de Danemarck et petite-fille de Canut le grand, roi du même pays et martyr. Philippe-Auguste étant veuf depuis deux ans d'Isabelle de Hainault, Estienne, évêque de Noyon, fut chargé de demander Isburge, pour son souverain, à Canut IV, roi de Danemarck et frère de cette princesse. Le mariage fut célébré à Amiens, le 14 août 1193, dans l'église Saint-Nicolas, qui n'existe plus aujourd'hui.

Le lendemain, la nouvelle reine fut couronnée dans la primitive cathédrale de cette même ville, au milieu de l'allégresse et des réjouissances générales, et, en témoignage de reconnaissance, Isburge fit don à cette même église d'un riche calice avec sa patère.

On n'a jamais su et l'on ne saura probablement jamais pourquoi cette infortunée princesse déplut à son époux dès les premiers

(1) Hic Jacet *Isburgis* Regum generosa propago... Le véritable nom de cette princesse, son nom Danois, était Ingeborg. Cf. Philippe II August von Frankreich und Ingeborg, von Dr Robert Davidsohn — Stuttgart, 1888, in-8°.

jours de leur mariage. Les uns attribuent ce dégoût à un vice de conformation; d'autres, les crédules de ce temps-là, en accusèrent le diable et dirent que les sorciers s'en mêlaient. Tous les écrivains du temps attestent cependant qu'Isburge était aussi belle que vertueuse. L'un d'eux, Etienne de Tournay, dans une de ses lettres à Guillaume de Champagne, dit qu'elle était plus prudente que Sarah, plus sage que Rébecca, plus aimable que Rachel, plus dévote qu'Anne et plus chaste que Suzanne. De la Barre, qu'il faut toujours citer quand on parle de Corbeil, dit d'elle: « Elle était de belle taille et de majesté royale, mais sa façon altière et ses mœurs trop sévères desplurent au roy, qui s'en trouva incontinent desgousté » (1).

Quoi qu'il en soit, la pauvre Isburge fut répudiée, non pas le lendemain de son mariage, comme beaucoup l'ont prétendu, mais vingt-huit jours après. Elle fut alors reléguée dans le monastère de Cesoris, près de Lille; là elle souffrit avec résignation l'injuste abandon auquel elle était condamnée, et se fit chérir par sa bonté et sa bienfaisance. Elle fuyait les jeux bruyants et ne s'occupait qu'à travailler. à lire et à prier.

Philippe-Auguste voulut faire annuler son mariage et, dans ce but, il invoqua une prétendue parenté avec Isburge. De la Barre se livre, à ce sujet, à une dissertation qu'il serait trop long de rapporter, et il prouve, par une généalogie des plus compliquées, que cette parenté était illusoire (2).

Le roi n'en obtint pas moins le divorce par le jugement de ses Barons et de quelques évêques complaisants et, en juin 1196, il épousa la belle Agnès de Méranie.

Isburge réclama alors ses droits d'épouse et de Reine, elle se plaignit à son frère, le roi de Danemarck qui sut intéresser le pape Célestin III à sa querelle. Mais la pauvre reine eut alors à subir des persécutions de toute nature, elle fut emprisonnée et privée des choses les plus nécessaires à la vie.

Sur ces entrefaites Célestin III mourut et son successeur, Innocent III, prit en main la défense de la pauvre opprimée. Il annula le nouveau mariage du roi, puis envoya en France le Cardinal Pierre de Capoue, avec mission expresse d'excommunier le roi et

(1) *Antiquitez de Corbeil*, p. 145.

(2) *Ibid.* pp. 145 et suiv.

jeter l'interdit sur son royaume, s'il ne quittait sa nouvelle femme, pour vivre avec Isburge, son épouse légitime. Le Cardinal arrivé en France, convoqua les Prélats du royaume à un concile qui se tint dans la ville de Dijon et dans lequel il fut décidé que Philippe serait de nouveau admonesté et invité à rentrer dans le devoir, et que, s'il s'y refusait, l'excommunication et l'interdiction seraient publiées et fulminées. Cet arrêt fut rendu le jour de St Nicolas 1199.

Philippe ne voulut pas céder et le légat du pape lança contre lui, de Besançon où il s'était retiré pour éviter les effets de son ressentiment, l'excommunication majeure et l'interdiction sur tous les pays de son obéissance.

L'interdit dura sept mois, onze selon de la Barre; le service divin fut entièrement suspendu dans tout le royaume, à l'exception du baptême des enfants et de la pénitence pour les mourants. Les corps demeurèrent sans sépulture; enfin les choses furent portées à toutes les extrémités que l'ignorance et les préjugés du temps pouvaient autoriser.

L'excommunication était en effet une chose terrible à cette époque: l'excommunié ne pouvait ni boire, ni manger avec les autres chrétiens, on passait par le feu tout ce qu'il avait touché; les églises étaient voilées de deuil, les chants avaient cessé et les cloches restaient immobiles. Si l'excommunié était un prince, ses sujets étaient déliés du serment de fidélité; par tout le pays les cérémonies du culte étaient suspendues; et quand l'interdiction était lancée contre un royaume, cet état de choses était rendu plus terrible encore.

Mais il n'était pas prudent d'offenser Philippe, et il se vengea sur les ecclésiastiques qu'il considérait comme complices de l'outrage qu'il venait de recevoir: il chassa les évêques de leurs sièges, les chanoines de leurs églises, les curés de leurs paroisses; il confisqua leurs biens et s'empara de tout ce qu'ils possédaient. En même temps il resserra la captivité d'Isburge qu'il avait fait enfermer au château d'Étampes.

Cette conduite ne fit qu'irriter tous les ordres de l'État; il y avait des partis formés contre Philippe, le clergé soulevait le peuple qui ne pouvait supporter l'absence des cérémonies du culte. La France était en effet plongée dans un deuil général dont les historiens du temps ne peuvent parler sans une sorte de frémissement.

Philippe, après avoir résisté longtemps, dut enfin céder ; il se rendit aux conseils de quelques-uns de ses barons et intercéda auprès du pape. Celui-ci envoya deux cardinaux qui obtinrent le renvoi d'Agnès de Méranie et la liberté d'Isburge, puis ils levèrent alors, à la joie générale, l'interdit qui avait pesé si longtemps sur le royaume. Alors les cloches retentirent de nouveau, on enleva les voiles qui couvraient les images des saints, et les portes s'ouvrirent à la foule, qui se précipita dans les églises.

Le Pape avait posé comme condition que le roi ferait vider la cause de son divorce par deux légats du Saint-Siège et les Prélats du royaume, en présence des parents de la reine, dûment intimés pour défendre sa cause. Isburge choisit Soissons pour le lieu de l'assemblée et Canut envoya d'habiles gens pour assister aux débats.

Le roi espérait encore peser sur l'assemblée, il pensait même avoir gagné à sa cause le légat Octavien et, par son moyen, triompher de toute opposition ; mais ses calculs ne se réalisèrent pas. Dès qu'Octavien parut au Concile, il fut récusé par les envoyés du Danemarck.

De la Barre raconte ainsi ce grand procès :

« Les cardinaux firent assembler les Prélats de France en la ville de Soissons, « le jour de la Chandeleur, l'an de nostre salut mil deux cens et un. Le Roy et « la Reine comparurent en cette assemblée. Le Roy y vint assisté de fameux « advocats et grands orateurs, disposez à deffendre industrieusement sa cause, « en laquelle ils desployèrent toute leur éloquence et furent escoutez favorable- « ment sans estre interrompus de personne. D'autre costé il ne se presentoit « point d'avocat pour défendre la cause de cette reine désolée. Les Cardinaux « et Prélats séans en cette assemblée attendoient avec estonnement l'issue de « cette procédure. Le dernier jour que la cause fut appellée, il sortit du milieu de « la foule du peuple un jeune homme de belle représentation, inconnu à tous ; il « se présenta modestement, et avec humilité demanda congé aux juges et au « Roy de parler et de plaider la cause de la Reine. Ce qui luy ayant esté accordé, « il commença à déduire si disertement les raisons de la Reine, représenta si « clairement sa généalogie, donna à connoistre son bon droit, et exposa si bien « ses mérites, qu'il fut admiré de tous les auditeurs ; il amolit le cœur du Roy « et le disposa à reconnoistre Isburge pour sa femme légitime. La bonne grâce et « la majesté de la Reine présente acheva le reste. Quand les parties furent « sorties de la salle, pour donner lieu aux juges de consulter entr'eux du juge- « ment qu'ils avoient à rendre, et que le Roy fut monté à cheval, il demanda à « Isburge si elle vouloit bien monter en croupe sur son cheval : elle accepta avec

« grâce son offre, et au mesme instant elle fut eslevée et reçue sur le courcier,  
« et emmenée par le Roy en son hostel, où la réconciliation entière se para-  
« cheva ; de quoy tous les Prélats demeurèrent fort contens de se voir délivrés de  
« la peine de prononcer un jugement rigoureux contre un Roy si attaché à ses  
« affections » (1).

Philippe eut pour Isburge un peu plus d'égards, mais son antipathie était si forte qu'il refusa de la traiter en reine et la tint dix ans encore éloignée de lui, dans un état peu digne de son rang. Il ne céda tout à fait qu'en 1213, lorsqu'il eut perdu Agnès de Méranie et qu'Innocent III eut consenti à légitimer les deux enfants qu'il avait eus de cette princesse. Il reprit alors définitivement, vingt ans après la célébration de son mariage, celle que l'Eglise déclarait sa légitime épouse.

La reine, après tant de malheurs immérités, reprit enfin possession de tous ses droits et elle vécut avec son royal époux jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1223. Ce fut alors qu'Isburge se retira dans les belles prairies arrosées par l'Essonne, où elle fonda un prieuré de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous le nom de Saint-Jean-en-l'Isle. Elle dota cet établissement religieux d'abondants revenus, dont une partie était prélevée sur le minage de Corbeil. Tous ces actes furent confirmés par Louis VIII, la première année de son règne, c'est-à-dire en 1224, et acceptés par Guérin de Montaigu, grand-Maître de l'ordre, dit alors de *Rhodes* et plus tard de *Malte*.

La reine Isburge aurait dû fonder un couvent de femmes, dirait-on, plutôt qu'un prieuré de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, mais elle agit ainsi à l'instigation du célèbre Guérin, évêque de Senlis, grand dignitaire de cet ordre, celui-là même qui, à la bataille de Bouvines, assommait les ennemis avec une massue, pour ne pas désobéir aux préceptes de l'Eglise en répandant le sang.

Certains auteurs font remonter la fondation du prieuré de St-Jean à l'année 1203, époque à laquelle cessa la captivité de la Reine ; d'autres mettent en avant la date de 1223 qui coïncide avec le commencement de son veuvage ; la première de ces dates paraît la plus vraisemblable, si l'on songe que l'église et les nombreux bâtiments du Prieuré étaient terminés depuis un certain temps déjà en 1236, à la mort de la reine Isburge, et que les quelques années

(1) *Antiquitez de Corbeil*, pp. 150-151.

écoulées depuis 1223 eussent été bien insuffisantes, surtout à cette époque, pour édifier l'église et les nombreux et importants bâtiments qui l'entouraient (1).

Corbeil a fait partie du douaire de plusieurs reines de France ; Isburge le possédait à ce titre et y résidait souvent, c'est ce qui explique le choix qu'elle fit de cette ville pour y établir son Prieuré. Elle lui donna le nom de St-Jean-en-l'Isle à cause du saint patron de l'ordre qu'elle y amenait, et parce que le lieu choisi par elle était une île formée par la rivière l'Essonne. Elle voulut aussi, par cette dénomination, distinguer sa fondation nouvelle du Prieuré, plus ancien, de Saint-Jean de l'Hermitage, situé non loin de là, dans l'enceinte de Corbeil, près des murailles de la ville.

Quoi qu'il en soit de la date exacte de la fondation du Prieuré, il est certain que c'est à partir de 1223 que la reine y établit définitivement sa résidence.

Elle vécut là treize ans, dans le calme et la prière, et quand elle mourut, au mois de juillet 1236, âgée d'environ 60 ans, elle fut inhumée dans le chœur de cette église qu'elle avait peut être édifiée et où elle avait tant prié.

Les religieux lui élevèrent un tombeau magnifique, recouvert d'une plaque de cuivre, sur laquelle la reine était représentée en pied, vêtue d'une large cotte-hardie, retenue par une ceinture, et d'un ample manteau doublé de vair ; elle portait un sceptre sans fleur de lys et une couronne à simples fleurons de laquelle s'échappaient de longs cheveux flottant sur les épaules (2).

Ce tombeau resta là, dans le chœur de l'église, pendant cinq siècles entiers, de 1236 à 1736, époque à laquelle les religieux

(1) Aux diverses opinions émises au sujet de la date de la fondation du Prieuré de St-Jean, nous demandons la permission d'ajouter la nôtre : Nous sommes assuré qu'Isburge a été la bienfaitrice de St-Jean-en-l'Isle, peut-être même a-t-elle fait reconstruire l'église et d'autres bâtiments encore, mais elle n'a pas pu être la fondatrice d'un monastère qui existait déjà huit ans avant sa venue en France. Nous avons la preuve de ce fait par une charte originale de Maurice de Sully, évêque de Paris, qui porte la date de 1185 et se termine ainsi : *Actum apud Corbolium in domo fratrum hospitalis ipso die dedicationis capelle eorum, anno incarnati verbi M° C° LXXXV Episcopatus nostri XXV* (Arch. Nat. S. 5144A, N° 7).

Deux autres chartes des Archives nationales, datées de 1187 et 1188, accordent des biens aux frères hospitaliers *in insula juxta Corboïlum*. Or le mariage d'Isburge avec Philippe-Auguste eut lieu le 14 août 1193. Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

(2) C'est d'après Millin (*Antiquités nationales*) que nous reproduisons ces détails ainsi que la gravure qui les accompagne.



**LA REINE ISBURGE**  
Statue en cuivre qui ornait son tombeau

ayant besoin de réparer leur église et d'en refaire l'autel, le transportèrent dans le côté droit du transept qui regarde le sud, où se trouvait déjà l'autel de la Vierge, puis afin de perpétuer le souvenir de ce déplacement du monument royal et indiquer la place qu'il avait précédemment occupée, ils firent placer dans le chœur une plaque de marbre noir sur laquelle était gravée l'inscription latine dont voici la traduction (1):

« Ici repose la Reine Isburge, fille du roi des Danois, épouse de  
« Philippe-Auguste, roi des Français, pieuse et généreuse fonda-  
« trice de ce Prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, de l'ordre de Saint-  
« Jean de Jérusalem. Elle mourut en l'an 1236 au mois de juillet.  
« Le Prieur et les Religieux firent placer cette pierre en témoi-  
« gnage de leur reconnaissance lorsqu'ils reconstruisirent, en 1736,  
« leur autel détruit par le temps ».

Au-dessus de cette inscription sont gravés au trait deux anges supportant deux écussons accolés, surmontés d'une couronne royale: celui de gauche est de France, aux fleurs de lys sans nombre; celui de droite est de Danemarck, à fond d'or aux trois lions léopardés d'azur, cantonnés de six cœurs de gueules.

On remarquera que cette inscription dit: *hic jacet, ici repose*, ce qui indique bien que les religieux de 1736 déplaçaient seulement le monument et que la sépulture de la Reine restait dans le chœur à la place qu'elle avait toujours occupée. Selon Pinard (2), qui a connu St-Jean au commencement de notre siècle, cette plaque de marbre (3) avait été placée dans le dallage de l'église, à la place même qu'avait occupée le monument de la Reine, et nous tenons de M. Feray, qui a possédé St-Jean depuis 1835, qu'il avait retrouvé ce marbre, au milieu d'autres débris, dans la cuisine du bâtiment voisin dit *l'intendance*, et que c'était lui qui l'avait fait transporter et sceller dans le mur de droite du chœur, où on le voit encore aujourd'hui.

(1) Voici le texte exact de cette inscription:

*Hic jacet Regina Isburgis, Dacorum Regis filia, uxor Philipp'-Augusti Francorum Regis, hujus Prioratus Sancti Joannis in insula, ordinis Sancti Joannis Hierosolimitani, fundatrix pia et munifica; obiit anno 1236, mense Julio.*

*Marmoreum hoc saxum in gratitudinis monumentum poni curaverunt Prior et Religiosi, cum altare vetustate dirutum novum construxerunt, anno 1736.*

(2) Revue archéologique, 1852: *Ancienne Commanderie de Malte, de Corbeil*, p. Th. Pinard.

(3) Dimensions: hauteur: 1 m. 15 c., largeur: 0 m. 67 c.

Les profanateurs de la révolution n'épargnèrent pas le tombeau royal; il fut violé, puis détruit pour tirer profit du métal. Il en reste un peu plus que le souvenir grâce aux détails et à la gravure que nous en a laissés Millin dans le troisième volume de son excellent ouvrage sur les antiquités nationales (1).

En 1803, l'administration des poudres et salpêtres à qui était échue la propriété de St-Jean, eut besoin de faire quelques travaux dans l'église, qui amenèrent la découverte, au milieu du chœur, exactement à la place de la sépulture de la reine, d'un petit caveau en forme de cercueil; on y trouva un fémur et une couronne en cuivre doré, fermée par le haut, à simples dents de loup. Avec cette couronne, parfaitement conservée, on recueillit plusieurs vases en terre rouge, intacts et encore remplis de charbons. Il y a tout lieu de croire que cette sépulture, qui était celle de la royale fondatrice du prieuré de St-Jean, avait échappé aux recherches des profanateurs de 1794. Ces objets ont été longtemps conservés dans le cabinet de l'un des administrateurs des poudres et salpêtres; on ne sait plus ce qu'ils sont devenus.

En 1793, le gouvernement ayant expulsé les religieux, adjoignit l'île St-Jean à sa fabrique de poudre qui était toute voisine; un pont jeté sur la rivière les réunit; l'église des Chevaliers fut alors transformée en carboniserie, c'est-à-dire qu'on y réduisait en charbon le bois destiné à la fabrication de la poudre. Ce triste état de choses dura jusqu'à la grande explosion de la poudrerie, survenue le 17 octobre 1820 (la quatorzième depuis 1736), qui détermina le gouvernement à écouter les plaintes des habitants de Corbeil et d'Essonnes et à transférer cet établissement dangereux dans le beau domaine du Bouchet (2), ancienne résidence du grand marin du Quesne qui y est mort et y a été inhumé, sans qu'on puisse retrouver aujourd'hui l'emplacement exact de sa sépulture.

A la suite du transfèrement de la poudrerie, les terrains de celle-ci ainsi que l'île St-Jean furent aliénés par l'Etat; plusieurs propriétaires les possédèrent jusqu'en 1834, époque où M. Ernest

(1) Pinard, *op. cit.*, dit en parlant du tombeau de la Reine: « Son mausolée a vait été porté au musée des petits Augustins, nous ignorons où il se trouve actuellement ». Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de cette affirmation; le tombeau d'Isburge ne figure pas dans *les archives du Musée des Monuments français* de Lenoir.

(2) Commune de Vert-le-Petit, arrondissement et à 12 kilom. de Corbeil.

Feray acquit tout le domaine de St-Jean, au nom de son père, M. Louis Feray, gendre d'Oberkampf, pour le prix de 114.000 fr.

La pauvre église St-Jean était alors dans un état lamentable : en outre des outrages et des mutilations que lui avaient fait subir les profanateurs de la révolution, son toit avait disparu ; le comble aigu qui la surmontait avait été détruit en 1814 par les troupes prussiennes qui s'étaient emparées de la poudrerie d'Essonne à laquelle la Commanderie était annexée. M. Feray refit la couverture, puis il entreprit de débarrasser le monument des nombreuses ruines qui l'entouraient, notamment des restes de la grande salle capitulaire qui était plus ancienne encore que l'Eglise. Cette vaste salle de 112 pieds de long sur 42 de large (1) était ornée de colonnes surmontées de beaux chapiteaux romans, dont quelques-uns sont aujourd'hui dans la chapelle St-Jean, transformée en Musée par la Société historique de Corbeil-Etampes.

Les ruines étaient si nombreuses autour de l'église, que M. Feray y employa 40 terrassiers pendant trois mois pour débarrasser le sol et le niveler comme il est aujourd'hui (2).

L'on sait que la chapelle ou église Saint-Jean était entièrement remplie de pierres tombales ; la place ayant fait défaut, les sépultures avaient reflué à l'extérieur. A la Révolution, toutes ces tombes furent violées pour en extraire le plomb qui produisit, dit un auteur (3), 3723 livres. Quant aux pierres tombales, elles furent jetées au hasard sur le sol environnant. Ce fut une sorte de carrière où chacun vint prendre ce qui lui convenait : on en fit des tables de jardin, des seuils de porte, des marches d'escalier, etc. (4). Une entre autres, en marbre noir, vint échouer dans l'officine d'un pâtissier où elle servit pendant trois quarts de siècle de table pour

(1) Cf. Pinard, *L'ancienne Commanderie de Malte, à Corbeil* : Rev. arch., 1852.

(2) Au cours de ces travaux, les ouvriers trouvèrent un certain nombre de pièces romaines éparses dans le sol, ce qui indique bien que l'île St-Jean avait été habitée à une époque très reculée.

Nous tenons la majeure partie de ces détails de la bouche même de M. E. Feray, nous les avons écrits sous sa dictée le 21 février 1886. Il était alors âgé de 80 ans.

(3) Pinard.

(4) Alexandre Lenoir, le fondateur du Musée des Monuments français, vint aussi à St-Jean ; voici ce qu'il écrivait au Ministre de l'intérieur le 24 mai 1809 : « En visitant ces jours derniers la manufacture des poudres et salpêtres d'Essonne, j'ai remarqué dans l'ancienne église St-Jean deux tombes anciennes en pierre de liais très bien travaillées en intaille, curieuses pour la suite de nos Monuments historiques et précieuses à conserver pour l'art. L'église St-Jean n'étant plus aujourd'hui qu'un magasin employé au service de la poudrerie d'Essonne, ces tombes y sont

confectionner la pâtisserie (1). Cette belle dalle de 2 m. 25 de long sur 1 m. 10 de large, avait recouvert la tombe de M. de Boisboudran, un grand dignitaire de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (2).

Un amateur éclairé a recueilli, autant qu'il l'a pu, ces curieuses épaves, il les a fait restaurer intelligemment et aujourd'hui elles ont repris leur place dans l'église St-Jean qu'elles n'auraient jamais dû quitter. La belle pierre tombale de M. de Boisboudran y occupe la place d'honneur.

M. Feray, le filateur connu, après avoir fait réparer et nettoyer l'église St-Jean, en avait fait un magasin pour abriter ses balles de coton et, en souvenir des travaux de restauration entrepris par son père, M. Louis Feray, il avait fait placer au fond de la chapelle une plaque de marbre noir, que les propriétaires actuels ont eu le bon goût de respecter; on y lit l'inscription suivante:

« L'an 1836, cette église a été restaurée par M. Louis Feray,  
« fondateur de la filature et des établissements de Chantemerle, et  
« cette pierre placée le 27 décembre, jour de ses obsèques, par  
« Mme Julie Oberkampf-Feray, sa veuve ».

Autrefois, l'entrée de l'église était ornée d'un porche; on voit encore les corbeaux armoriés qui le supportaient. Ce porche était surmonté d'un petit clocher contenant l'horloge, dont l'oculus de la façade montre encore l'emplacement du cadran. Un autre clocher plus important renfermait les cloches; il était au centre du transept. Des cloches qu'il contenait, deux nous sont connues: l'une appartient à la ville de Corbeil et a servi longtemps de timbre à l'horloge de l'ancienne église Saint-Guenault, détruite aujourd'hui; elle porte l'inscription suivante: « *Frère Estienne Bernard me fit reffaire en l'an mil cinq cens et cinq* ». L'autre cloche, qui date de 1739, a été trans-

absolument inutiles; sur ma demande, MM. les administrateurs de l'Arsenal ont bien voulu s'en dessaisir en faveur du Musée des Monuments français. L'une de ces tombes porte 10 pieds de long sur 5 de large et 6 pouces d'épaisseur, la seconde 8 pieds de long sur 4 de large et même épaisseur ». Lenoir termine sa lettre en demandant l'autorisation de dépenser 120 fr. pour la dépose et le transport au Musée des Monuments français de ces *curieux Monuments*, ce qui lui fut accordé (*Archives du Musée des Monuments français*, T. I, p. 388).

(1) Cette particularité est citée par Guilhermy, dans le tome IV de ses *Inscriptions de la France*. Le pâtissier en question demeurait rue N. Dame à Corbeil; cet établissement y existe encore.

(2) Guillaume IV de Meaux Boisboudran, 72<sup>e</sup> grand Prieur de France, est mort le 2 octobre 1739.

portée dans l'église de Villabé (1), avec des stalles qui proviennent également de St-Jean. Nous voulons espérer que l'une au moins de ces cloches, celle de 1505, fera quelque jour retour à St-Jean où l'on a déjà réuni tant de souvenirs de cette ancienne commanderie.

Nous n'entreprendrons pas ici une description archéologique de l'église Saint-Jean, qui nous entraînerait trop loin et qui d'ailleurs a été faite par des auteurs autorisés, tels que l'abbé Lebeuf et Millin, qui ont inspiré plus tard notre compatriote Pinard. Nous dirons seulement que l'église Saint-Jean affecte la forme de la croix latine ; elle a 38<sup>m</sup> 90 de longueur, tandis que le transept mesure 20<sup>m</sup> 35. La voûte de la nef est divisée en quatre travées décorées de légères croisées d'ogive dont les retombées s'appuient sur d'élégants culs-de-lampe, pour se rejoindre à des clefs de voûte, remarquables par les curieux sujets qui les décorent. L'abside surtout, avec ses sept fenêtres ogivales, est du plus agréable effet.

Aujourd'hui Saint-Jean est sorti de sa période de tristesse et d'abandon : suivant les destinées de toutes choses, le domaine de Chantemerle, dont il faisait partie, a changé de maîtres, et les nouveaux propriétaires ont voulu rendre au charmant édifice des Chevaliers de Malte, sinon toute sa splendeur des temps passés, au moins l'aspect gracieux que lui donnait sa belle architecture qui, depuis si longtemps, disparaissait sous les mutilations et l'aspect de misère qui l'avait envahi tout entier. Ils y ont admirablement réussi : un bon carrelage a remplacé la terre battue et bossuée, toutes les blessures ont été habilement pansées et, depuis la voûte jusqu'au sol, tout a été remis en état et à neuf. C'est une restauration et une restitution tout à la fois qui font grand honneur à ceux qui les ont entreprises. Au dehors, de beaux arbres, des fleurs, des gazons forment un cadre charmant au bel édifice restauré et rajeuni ; et en se promenant sous les frais et tranquilles ombrages de ce beau parc, on est naturellement porté à évoquer le souvenir de cette douce et malheureuse princesse, fille et femme de Rois, qui, après tant de traverses imméritées, vint dans cette belle île Saint Jean, chercher le calme et la tranquillité et y termina, dans le recueillement et la prière, son existence si injustement tourmentée.

A. DUFOUR.

(1) Villabé, village à trois kilom. de Corbeil.